

CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le mardi 3 septembre 2013 à 19h32 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Maire Donald Badger

Conseillers:

#1 Lisa Merovitz, #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer, #4 Frank Simms, #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs ainsi que l'Inspecteur à la voirie Peter Kralik et la Directrice-générale Carrol Kralik .

ORDRE DU JOUR

1.	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>
2.	<u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>
3.	<u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL</u> -de la réunion tenue le 5 août 2013
4.	<u>PÉRIODE DE QUESTION</u>
5.	<u>URBANISME</u>
5.1	-Adoption des règlements #264-2008-1-2013 zonage, #265-2008-1-2013 lotissement, #271-2008-1-2013 plan d'urbanisme afin de se conformer au SARR
6.	<u>MUNICIPAL INSPECTOR REPORT</u>
6.1	-Rapport pour le mois d'août 2013
6.2	-Fin de la période de probation de 6 mois
7.	<u>CORRESPONDANCE / CORRESPONDENCE</u>
7.1	-Demande d'achat d'une section d'un chemin abandonné sur le lot #252 pour \$1.00
7.2	-Courriel de M. Zimmerl, rencontre 22.8.2013
7.3	-Demande de vote par correspondance
7.4	-Pacte rural, le formulaire est maintenant en ligne
8.	<u>ADMINISTRATION</u>
8.1	-Remboursement des taxes municipales 2013 au Comité St. Andrew's Restoration
9.	<u>VOIRIE</u>
9.1	-Rapport de l'inspecteur à la voirie pour le mois d'août 2013
10.	<u>INCENDIE</u>
11.	<u>VARIA</u>
11.1	-Résumé des dépenses pour la Fête des voisins
12.	<u>COMPTES à PAYER</u>

1.

#102-0913

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseillère Merovitz
appuyé par conseillère Tuer & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

3.

#103-0913

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Briggs
appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion régulière de 5 août 2013 soit adopté avec les modifications à la section 8.2 concernant le terme pour l'assurance municipal et à la section 9.2 concernant le numéro de résolution.

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 27 personnes assistaient.

5.

URBANISME

5.1

#104-0913

Adoption des règlements #264-2008-1-2013 modifiant le règlement de zonage #264-2008, #265-2008-1-2013 modifiant le règlement de lotissement #265-2008 et #271-2008-1-2013 modifiant le plan d'urbanisme #271-2008 afin de se conformer au schéma d'aménagement régional révisé

Proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest adopte des règlements #264-2008-1-2013 modifiant le règlement du zonage #264-2008, #265-2008-1-2013 modifiant le règlement de lotissement #265-2008 et #271-2008-1-2013 modifiant le plan d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement régional révisé.

6.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1

#105-0913

Proposé par conseiller Simms appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur Municipal pour le mois d'août 2013 soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$109.35

6.2

#106-0913

Fin de la période de probation pour l'inspecteur municipal

ATTENDU QUE Guillaume Lavoie a été engagé le 14 février 2013 comme inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la période de probation était de 6 mois et ladite période a pris fin le 14 août 2013;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère Merovitz appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité D'AUGMENTER le salaire de l'inspecteur municipal à \$25.00/heure à partir du 15 août 2013.

7.

CORRESPONDANCE

7.1

Une demande a été reçue de M. Mackell d'acheter la section d'un chemin public laquelle a été abolie en mai 1981 pour le montant de \$1.00 tel que stipulé dans le règlement. Avant de considérer la demande, le conseil municipal enverra une lettre enregistrée au voisin demandant leur consentement ou objection par écrit en dedans 30 jours. S'il y a consentement, M. Mackell doit fournir un plan d'arpenteur concernant le chemin il désire acheter et assumé les coûts pour l'acte notarié.

7.2

M. Zimmerl a envoyé un courriel à la Directrice-générale avisant qu'il n'y avait pas d'un avis public de l'assemblée publique tenue le 22 août 2013 sur le site web de la municipalité et il voulait savoir pourquoi de l'information n'a pas été donné aux citoyens. Selon l'article 109.3 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'avis doit être affiché au bureau de la municipalité et publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité (Le Guide). Le web maître était en vacances pour 3 semaines.

7.3

Une demande a été reçue du groupe Citoyens pour un Bolton-Ouest rural afin d'adopter une résolution permettant le vote par courrier concernant les élections municipales du novembre 2013. Selon les articles 582.1 & 659.4 de la loi sur les élections et référendums, la résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où il y a une élection générale et où est en vigueur un règlement municipale lequel a fait l'objet d'une consultation auprès de Directeur Générale des Élections. Un dossier à étudier par le nouveau conseil municipal.

7.4

Le formulaire du Pacte rural est maintenant en ligne sur le site web de la MRC et il y aura un lien sur notre site web municipal.

8.

ADMINISTRATION

8.1

#107-0913

Remboursement des taxes municipales 2013

'St. Andrew's Restoration Committee'

Proposé par conseiller Horne

appuyé par conseiller Briggs & résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest autorise un don de \$137.88 au comité St. Andrew's Restoration dans l'année 2014 représentant les taxes payées en l'année 2013.

Le conseiller Tuer n'a pas voté à cause d'un conflit d'intérêt.

9.

VOIRIE

9.1

#108-0913

Rapport de l'inspecteur à la voirie

Proposé par conseillère McBrine

appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur à la voirie pour le mois d'août 2013 soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$263.25.

10.

INCENDIE

10.1

On n'a pas reçu un rapport du service incendie de la Ville de Lac-Brome concernant les interventions pour le mois d'août.

11.

VARIA

11.1

Un résumé préparé par Lyne Hébert, un membre du Comité d'organisation de la Fête des voisins a indiqué une dépense totale de \$1,766.52 sur un budget octroyé de \$3,000.00. Bravo!

12.

COMPTES A PAYER

Solde bancaire au 31.08.13	\$ 71,094.64
Dépenses août 2013	120,049.80
Dépôts août 2013	89,338.60
Solde bancaire au 31.08.13	\$ 40,383.44 +
CPG \$579,331.60 + CPG \$148,494.14 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie que la municipalité dispose des fonds nécessaires afin de payer les comptes des mois d'août 2013/septembre 2013 au montant de \$102,455.16.

#109-0913

Paielement des comptes

Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois d'août 2013 /septembre 2013 au montant de \$102,455.16 soient payés.

Proposé par conseiller Simms que la réunion se termine à 20h45.

Adopté

Carrol Kralik
Secrétaire-trésorière

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU MARDI LE 1 OCTOBRE 2013 À 19H30. Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.